

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup et Mme Genevard

ARTICLE 3

À l'alinéa 69, supprimer les mots :

« des embryons proposés à l'accueil et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons éthique, il convient de séparer le sort des embryons, de celui des gamètes.